Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies.

Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données

Site officiel

### **ÉTAT DE VAUD**

vd.ch > Toutes les autorités > Grand Conseil > Séances du Grand Conseil

# 23\_INT\_48 - Interpellation Florence Gross et consorts - Assurons l'hébergement en EMS des Vaudoises et Vaudois par l'implication de l'ensemble des partenaires privés et para-publics.

Séance du Grand Conseil du mardi 21 mars 2023, point 2.7 de l'ordre du jour

### Texte déposé

L'évolution du nombre de séniors dans les vingt prochaines années et connues. Si en 2020, 134'643 personnes avaient plus de 65 ans dans notre Canton, soit 6% de la population, ils seront 168'657 en 2030 (19%) et 205'372 en 2040 (21%).

Certes, le Canton de Vaud peut s'appuyer en partie sur les efforts développés dans le cadre de sa politique de maintien à domicile. Néanmoins, et en regard de la complexification significative de la santé et/ou de la croissante augmentation des troubles liés à cette population, la capactié d'hébergement en EMS/EPSM devrait fortement augmenter afin d'assurer la prise en soins des personnes fragilisées et nécessitant un accompagnement plus important.

#### EN Suisse, la comparaison de la densité d'offre en lits ( [lien étude OBSAN]

(https://ind.obsan.admin.ch/fr/indicator/obsan/places-dans-les-ems-et-maisons-pour-personnes-agees) ) par canton est incontestable. Selon les scénarios envisagés, il manquera au minimum, entre 1'500 et 5'000 lits d'EMS/EPSM d'ici 2050. Si l'on se réfère au Programme d'Investissement de Modernisation des EMS(EPSM (PIMEMS) du Département, nous constatons que, durant la législature 2012 - 2017, seuls 346 lits supplémentaires ont été réalisés, soit 19 projets sur les 34 déposés (55.8%). Entre 2017 et 2022, ce sont uniquement 53 lits supplémentaires qui ont été finalisés, soit 6 projets sur 53 déposés (11.3%). Très clairement, cette cadence ne suffira pas à combler les besoins futurs.

En respect de la loi, plusieurs acteurs son au bénéfice d'une autorisation d'exploiter dans le domaine médico-social. Selon leur forme juridique, la participation financière de l'État dans la construction et l'exploitation diffère. De plus, depuis 2014 et ce grâce à la Convention initiée par P-Y Maillard, le canton peut également s'appuyer sur des EMS non reconnus d'intérêt public, qui ont pour tâche d'accueillir, dans un pourcentage défini, tout résident, y compris ceux au bénéfice de prestations complémentaires.

Dès lors, et au vu du nombre conséquent de nouveaux lits nécessaires à l'accueil des séniors dans les vingt prochaines années, l'ensemble de ces acteurs devrait être pris en considération dans la planification de construction des EMS et EPSM. Tout particulièrement, les établissements non reconnus d'intérêt public qui, sans participation de l'État, sont à même de financer leurs projets en partenariat avec des investisseurs

institutionnels et privés, tout en respectant les normes architecturales requises et les conditions légales. Pour rappel, il faut noter que le financement des établissements reconnus d'intérêt public bénéficient d'une participation financière, étatique entre autres, au travers du service de la dette.

En résumé, nous sommes conscient qu'à l'avenir il manquera des lits d'EMS. La prise en considération de l'ensemble des acteurs existant pourrait permettre de combler cette lacune.

Nous avons donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'État:

- 1. quelle est la stratégie du Conseil d'État dans sa planification de construction et modernisation d'EMS/EPSM?
- 2. Le Conseil d'État entend-il renforcer le partenariat public-privé en prenant en compte des établissements non RIP dans sa stratégie de planification?
- 3. Si oui, de quelle manière entend-il le faire?

### Conclusion

Souhaite développer

### Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Jean-Franco Paillard	PLR
Alexandre Berthoud	PLR
Jean-Marc Udriot	PLR
Marc-Olivier Buffat	PLR
Anne-Lise Rime	PLR
Thierry Schneiter	PLR
Jean-Daniel Carrard	PLR
Charles Monod	PLR
Jacques-André Haury	V'L
Josephine Byrne Garelli	PLR
Nicole Rapin	PLR
Valérie Zonca	VER
Elodie Golaz Grilli	PLR

Signataire	Parti
Grégory Bovay	PLR
Jean-Rémy Chevalley	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Oscar Cherbuin	V'L
Denis Dumartheray	UDC
Jean-François Cachin	PLR
Carole Dubois	PLR
Daniel Ruch	PLR
Philippe Germain	PLR
Laurence Bassin	PLR
John Desmeules	PLR
Céline Baux	UDC
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Pierre-Alain Favrod	UDC
Marion Wahlen	PLR
Chantal Weidmann Yenny	PLR
Jean-Bernard Chevalley	UDC
Pierre-André Romanens	PLR
Jerome De Benedictis	V'L
Marc Morandi	PLR
Blaise Vionnet	V'L
Monique Hofstetter	PLR
Georges Zünd	PLR
Gérard Mojon	PLR
Nicolas Suter	PLR
Anna Perret	VER
Nicolas Glauser	UDC

## Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6 1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500)

 $\underline{[info.grandconseil(at)vd.ch]}(\underline{javascript:linkTo\ UnCryptMailto(\%27qempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2gl\%27);})$ 

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)